

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Diana Goodwin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e26831f7e4aec343f137cbfe>

Date d'obtention : 2024-03-15 16:34:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

I learnt that there was legal steps involved in Sexto intervention methods

I learnt the difference in impulsive and malicious acts

I learnt that the Sexto intervention methods needs to be respected

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

This will change how I respond when a youth discloses information to me. I can now feel better prepared if a youth comes to me and give them information. This can help change how schools handle the situations in a better way.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

I will pay attention to who is disclosing the information and the steps of the Sexto intervention plan. I will make sure to listen to the youth and be non judgemental. My main goal will be to educate them and not shame or punish them.